

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01342
Numéro SIREN : 810 110 213
Nom ou dénomination : 2CM CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt 23423

**PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 mai 2021**

L'an mil deux mil dix-sept, le 29 JUIN à 19 heures,

Les actionnaires de la société 2CM CONSEILS, Société par actions simplifiée au Capital de 10.000 € Euros, divisé en 100 actions de 100 euros chacune, dont le siège est à Vincennes 94300 - Rue des deux communes N°6 -, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par la Présidente à chaque porteur d'actions.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émergée par les présents au moment de leur entrée en séance,

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale CERVERA MARZAL, en sa qualité de Présidente.

Monsieur Jean-Jacques COHEN, actionnaire est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que tous les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 parts sociales sur les 100 ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux porteurs d'actions ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

EXPOSE

Faisant suite à la démission de la présidente, il a été décidé de désigner son successeur. Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit.



Première résolution

Les associés prennent acte de la démission remise par Madame Pascale CERVERA MARZAL de ses fonctions de présidente à compter du 15 mai 2021. Ils lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Jean-Jacques COHEN pour une durée illimitée aux fonctions de président de la société en remplacement de Madame Pascale CERVERA MARZAL, présidente démissionnaire.

Monsieur Jean-Jacques COHEN président, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions qui seront exercées dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les associés décident que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Monsieur Jean-Jacques COHEN reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra aucune rémunération. Toutefois, il sera remboursé de ses frais sur justificatif.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, conformément aux statuts, par le président pour servir et valoir ce que de droit.

